

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022**

**L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt et un novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*

Mardi 15 novembre 2022

*Mis en ligne :*

Vendredi 25 novembre 2022

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

Présents : 25  
Votants : 29  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DORIA Anne, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien

**Procurations de vote et mandataires :** M. ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, Mme MÉTAYER Chrystèle ayant donné pouvoir à Mme THERAUD Carine, M.NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à M.LE GUENNEC Jean-Michel, Mme POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava

M.Vincent POINTIER est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 15 novembre 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2022-114 - Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de l'article L21-22-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal pour donner acte des décisions prises par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

**1- Déclaration d'intention d'aliéner**

- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration de cession d'un fonds de commerce sur terrain propre cadastré section AL N°308 sis 56 rue Nationale, d'une superficie de 138 m<sup>2</sup> - (Société PIZZA MIA), au prix de 20 000,00 € + frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

## 2- Marchés publics attribués dans le cadre des délégations au Maire

Objet du marché	Titulaire	Adresse	Date d'effet	Durée	Montant HT	Montant TTC
Fourniture et pose d'un système de vidéo-protection	LEPAGE Electronique	1 rue de la Bintinais 35230 Noyal Chatillon sur Seiche	01/09/2022	/	49 321,18 €	59 185,42 €
Tranchés génie civil pour la vidéo-protection	ERS Fayat	7 parc d'activité Brocéliande 35761 Saint Grégoire	01/09/2022	/	12 097,90 €	14 517,48 €
Maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire des Grands Prés verts	Abandon de la procédure pour motif d'intérêt général					

Les membres du Conseil municipal prennent acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,  
 Le Maire,  
 Gaël LEFEUVRE

